

## 3 - Le nouveau projet du territoire recomposé<sup>1</sup>

### INTRODUCTION

La recomposition territoriale prend son sens dans le nouveau projet du territoire recomposé. Celui-ci diffère selon le caractère du territoire (rural, péri-urbain, urbain), les aires d'influence qui le polarisent, les populations qui y vivent, les hommes qui les gouvernent.

### REPÈRES

- Les recompositions territoriales diffèrent fortement selon le caractère du territoire.
  - En milieu urbain, la recomposition territoriale peut avoir pour but de solidifier le pouvoir de l'agglomération en place, d'identifier le périmètre efficace et de clarifier les transferts de compétences nécessaires sur le bassin de vie. La polarité qui existe souvent en milieu urbain se retrouve dans « les aires d'influence métropolitaines » et peut aider la structuration du projet de territoire.
  - Les territoires péri-urbains posent des difficultés particulières pour l'identification du projet du territoire. Il n'y a pas forcément de ville centre ou de projet fédérateur. Les constructions communautaires peuvent être difficiles dans les territoires situés « entre » des aires d'influence métropolitaines. Identifier les enjeux de l'ensemble des territoires concernés par la recomposition peut aider à faire émerger leurs convergences.
- La question de la « bonne échelle » peut être un point de départ de la réflexion. Cela passe à la fois par la masse de la population et la taille du territoire. Les territoires ruraux et les zones constituent souvent des territoires à faible densité.
- Les enjeux des territoires sont différents selon les cas de recomposition territoriale. Le territoire peut se dessiner :

<sup>1</sup> Fiche élaborée grâce à la collaboration de Corinne Creissels, consultante du Cabinet CapTerritoires, spécialisé dans l'accompagnement des collectivités territoriales : [www.capt.fr](http://www.capt.fr)



## Le fait intercommunal : enjeux, stratégie, sens



- Sur une ville centre à conforter ;
  - Sur une identité commune liée à des terroirs qui se ressemblent (production agricole, architecture similaire, taille de champs, patrimoine et paysages) ;
  - Sur une spécificité territoriale, un fleuve par exemple ;
  - Sur une volonté d'équilibrer des polarités, par exemple en réunissant 3 villes moyennes et en redistribuant les fonctions sur ces 3 villes (par exemple les fonctions administratives et commerciales sur l'une, l'enseignement et la justice sur la seconde, le pôle médical sur la troisième) ;
  - Sur une volonté d'éliminer les institutions qui se superposent ;
  - Sur une coopération territoriale existante.
- La recomposition territoriale interroge la question du pouvoir. S'inscrit-elle dans une dynamique métropolitaine dans laquelle les communes connaissent une « force centrifuge » et se reconnaissent comme appartenant au même « bassin de vie » ? Au contraire, les pouvoirs politiques en place figent-ils la recomposition ?
  - La recomposition territoriale interroge la question des ressources du territoire. De quel(s) type(s) de ressource(s) dispose-t-il (agricoles, naturelles, patrimoniales, etc.) ? De quel niveau d'autonomie dispose-t-il ?
  - Enfin, les recompositions territoriales interrogent la question de l'identité. Comment construire des formes d'appartenance et d'identification dans des territoires en mouvement ? Comment forger des identités qui ne soient pas figées ?

### ✓ À RETENIR

Le nouveau projet du territoire recomposé repose sur l'identification des enjeux propres aux territoires concernés. Il interroge la question des spécificités des territoires, de leur histoire, de leur identité et des hommes qui les gouvernent. Il diffère souvent fortement en milieu rural et en milieu urbain et pose la question de l'intégration des zones péri-urbaines qui sont en extension.